MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA QUARANTE ET UNIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 25 avril 2025

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 25 avril 2025 à la Cité de l'Union Africaine, la quarante et unième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, peu avant de s'envoler pour Rome pour les obsèques du Pape François.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
II. *Points d'information ;*
III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. Du lancement des travaux d'élaboration de la nouvelle politique salariale des Agents publics de l'Etat et du suivi des engagements du Gouvernement avec les bancs syndicaux

Le Président de la République a commencé sa communication en revenant sur les travaux d'élaboration de la nouvelle politique salariale des Agents publics de l'Etat en République Démocratique du Congo qu'il a officiellement lancés le 24 avril 2025. Cette initiative vise à instaurer davantage de justice sociale, à valoriser notre Fonction Publique et à moderniser notre Administration.

En effet, notre Fonction Publique est, depuis plusieurs années, marquée par d'importantes inégalités en termes d'octroi des primes et avantages conséquents entre certains Ministères et services.

Ce déséquilibre crée un sentiment profond d'injustice, démotive nos agents publics et engendre un désintéressement qui nuit gravement au rendement des services. C'est face à ce constat que le Président de la République a pris la décision d'impliquer le Gouvernement dans la mise en place d'une politique salariale équitable, moderne et durable.

L'adoption d'une telle politique, a - t - il précisé, permettra à notre pays de renforcer la motivation des agents publics, d'améliorer la qualité des services offerts à nos concitoyens et de bâtir un Etat plus juste, plus performant et plus résilient.

Le Président de la République en a appelé donc à l'implication de chaque membre du Gouvernement pour accompagner cette réforme capitale pour le pays. La Première Ministre s'assurera d'un monitoring permanent afin d'aboutir à une politique rude et pérenne.

Par ailleurs, il a rappelé que le Gouvernement avait pris des engagements avec les différents bancs syndicaux dans le but d'améliorer les conditions salariales des agents publics. Il est aujourd'hui nécessaire d'évaluer en profondeur ces engagement afin d'intégrer les résultats dans la politique salariale en cours d'élaboration.

Dans cette perspective, il a instruit le Gouvernement à produire, dans un délai de 30 jours, une feuille de route détaillée de la mise en œuvre de l'ensemble de ces engagements. Ce document devra clairement préciser les actions concrètes à entreprendre, les échéances à respecter ainsi que les responsables désignés, afin de garantir la concrétisation des mesures y afférentes, dans l'intérêt supérieur de nos agents publics et de la stabilité de notre administration.

2. Des constructions anarchiques dans la baie de Ngaliema et dans d'autres zones non aedificandi

Le Président de la République a rappelé qu'en date du 15 avril 2025, il avait convoqué et présidé une réunion de crise d'une importance capitale, à la suite des inondations dévastatrices ayant récemment frappé la ville de Kinshasa. Ces intempéries ont malheureusement provoqué de nombreuses pertes en vies humaines ainsi que des dégâts matériels considérables plongeant plusieurs familles dans le deuil et la détresse.

La réunion s'est tenue en présence des membres du Gouvernement central, des autorités provinciales ainsi que des différents experts de l'Administration de la ville de Kinshasa. Les échanges ont permis d'identifier de manière claire et unanime que l'un des facteurs majeurs de cette catastrophe naturelle réside dans l'obstruction des voies naturelles d'écoulement des eaux pluviales vers le fleuve Congo.

Ce blocage est en grande partie attribuable à la prolifération de constructions anarchiques et illégales, notamment dans des zones sensibles telles que la baie de Ngaliema et d'autres espaces non aménagés.

Face à cette situation, il a exprimé sa vive préoccupation et il a insisté sur la nécessité d'agir avec célérité, fermeté et dans le strict respect des Lois de la République. Car, la protection des populations et la préservation de l'environnement urbain sont des priorités non négociables.

Ainsi, dans le strict respect des procédures légales existantes, il est indispensable que certaines mesures soient immédiatement mises en œuvre. Il s'agit notamment de :

- *la démolition des constructions érigées en violation des normes d'urbanisme, en particulier celles qui entravent les canaux d'évacuation des eaux ;*
- *le renforcement des mécanismes de contrôle et de surveillance dans les zones à risque ;*
- *la mobilisation de la Cellule de crise interinstitutionnelle chargée de coordonner l'ensemble des actions de terrain ;*
- *la sensibilisation et l'accompagnement des populations concernées, afin d'assurer une transition respectueuse des droits humains et des règles établies.*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de l'Urbanisme et Habitat, le Ministre Délégué près le Ministre de l'Urbanisme et Habitat en charge de la Politique de la Ville ainsi que l'ensemble de Ministres sectoriels concernés, membres de la Cellule de crise, y compris le Gouverneur de la Ville de Kinshasa sont invités à garantir l'exécution rigoureuse de ces décisions, dans un esprit de responsabilité, de justice et de solidarité nationale.

Il va de soi qu'une méthodologie claire allant de la sensibilisation, de la mise en demeure jusqu'à l'acte final de démolition est à privilégier afin de prévenir les différents remous sociaux.

3. De la promotion du soft power en temps de guerre - Proposition de stratégie gouvernementale

A la suite de l'organisation, le 22 avril 2025 à Paris en France, du concert « Solidarité Congo » et au regard de son impact symbolique, politique et culturel, le Président de la République a estimé nécessaire d'engager une réflexion stratégique sur la consolidation du soft power Congolais pour renforcer l'unité nationale et projeter une image positive de la République Démocratique du Congo sur la scène internationale dans un contexte encore marqué par un conflit armé persistant.

Ce levier devient désormais essentiel : il incarne un instrument de résilience, de cohésion nationale et de rayonnement international.

La culture, à travers les festivals, concerts, expositions et autres initiatives artistiques, joue un rôle fondamental de facilitateur de paix et de dialogue. Elle crée des espaces de rencontre, renforce la compréhension mutuelle entre communautés et participe ainsi à la réduction des tensions.

Dans ce contexte, le soft power poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- *Renforcer l'identité nationale, en valorisant le patrimoine culturel Congolais comme socle de fierté collective et de sentiment d'appartenance à une nation unie ;*
- *Rayonner à l'international, en améliorant l'image du pays, en stimulant les échanges culturels, et en attirant l'attention des partenaires et investisseurs potentiels ;*
- *Offrir des mécanismes de reconstruction sociale, en servant de vecteur de guérison psychologique pour les populations affectées par le conflit.*

Par ailleurs, cette approche encourage le développement de partenariats bilatéraux et multilatéraux susceptibles de déboucher sur un soutien matériel, technique, financier et diplomatique. Aussi, pour donner un cadre structurant à cette dynamique, le Président de la République a recommandé les actions suivantes :

1. *Organisation et participation à des événements culturels d'envergure nationale et internationale mettant en lumière la richesse artistique, musicale, gastronomique et patrimoniale du Congo ;*
2. *Mise en place d'un fonds d'appui aux artistes affectés par les conflits, afin de maintenir la création et l'activité culturelle dans les zones touchées ;*
3. *Intégration de l'éducation artistique et du patrimoine culturel dans les programmes scolaires, pour renforcer la citoyenneté, la paix et l'identité nationale dès le plus jeune âge ;*
4. *Renforcement de la coopération avec les ONG et partenaires internationaux, dans le cadre de projets de dialogue interculturel et de cohésion sociale ;*
5. *Création d'un système d'évaluation de l'impact des actions culturelles, afin d'en mesurer l'effet sur la cohésion sociale et d'en valoriser les retombées au niveau international.*

En conséquence, il a engagé la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine, sous la coordination de la Première Ministre, à enclencher le processus de la mise en œuvre de l'ensemble de ces initiatives, en étroite collaboration avec son Cabinet ainsi que les Ministères des Affaires Etrangères, de la Communication et Médias, de la Jeunesse et Eveil Patriotique, de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, du Budget, des Finances et du Tourisme.

Un rapport d'exécution de cette instruction est attendu dans un délai de 60 jours.

<u>Intervention de la Première Ministre</u> :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur le lancement de la 37ème session proprement dite du Conseil National du Travail dont les travaux préparatoires ont débuté depuis le mardi 08 avril 2025.

Suivant la vision du Chef de l'État qui place l'amélioration des conditions des travailleurs Congolais au cœur de ses préoccupations et conformément au Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028, elle a souligné que cette session a pour principal objectif de se pencher sur les sujets liés à la préservation des emplois et à l'amélioration des conditions de travail, notamment la fixation ou l'ajustement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).

Elle constitue, à ce titre, une étape essentielle dans la consolidation du dialogue social et dans la mise en œuvre des réformes structurelles orientées vers une croissance inclusive et durable.

Ainsi donc, la Première Ministre invite toutes les parties prenantes, à savoir : le Banc Gouvernement, le Banc Employeurs et le Banc Travailleurs à ne ménager aucun effort pour atteindre les objectifs fixés.

Sur un autre chapitre, la Première Ministre a évoqué le cas d'évasion à la prison de Kasongo Lunda, dans la province du Kwango le 18 avril 2025 que le Gouvernement suit avec une vive attention. Elle a ainsi demandé aux Ministres concernés (Justice, Budget et Finances) de faire diligence notamment pour réhabiliter la prison de Kasongo Lunda.

Cette évasion met en lumière l'importance de la poursuite du processus de désengorgement des établissements pénitentiaires déjà en cours, en collaboration étroite avec le Parquet, et l'accélération des partenariats public-privés pour la construction et/ou la réhabilitation de nos prisons et maisons d'arrêt, tel que prévu dans le Programme d'Actions du Gouvernement et conformément aux instructions du Président de la République.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par la déclaration conjointe des représentants de la République Démocratique du Congo et de l'AFC/M23 à Doha (Qatar), qui ont affirmé d'un commun accord leur engagement pour une cessation immédiate des hostilités.

Dans le chapitre politique, il y a lieu de noter la suspension des activités du Parti Politique PPRD sur toute l'étendue du territoire national. Cette suspension constitue une pédagogie en direction de tous les partis politiques qui doivent se rappeler leur devoir de contribuer, par leurs actes, actions et attitudes à la consolidation de l'unité et de l'intégrité territoriale.

Brossant les faits liés au banditisme et à la criminalité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a évoqué les succès enregistrés de l'opération Ndobo bien que d'autres modes opératoires se développent, notamment les braquages au cours desquels il est fait usage des armes à feu dans certains coins des communes de Barumbu, Ngiri-Ngiri, Selembao, Ngaliema, Ndjili et Mont-Ngafula.

C'est le cas également dans la province du Haut-Katanga où des cas d'intrusion d'hommes en tenue civile munis d'armes blanches ont été signalés à Lubumbashi et Kampemba.

Des dispositions stratégiques ont été prises pour y faire face.

Dans le chapitre des sinistres et catastrophes, un naufrage est survenu le 22 avril 2025 sur le fleuve Congo, entre Kinshasa et Brazzaville, impliquant l'embarcation Transpool. Celle-ci a heurté une grume, causant une avarie du moteur. Bilan provisoire : *12 rescapés et 5 disparus dont trois femmes et deux enfants.*

Le Conseil a pris acte ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire sur différents fronts dans l'Est du pays. Une relative accalmie a été observée dans de zones sous occupation de l'ennemi.

En Ituri, les opérations conjointes FARDC-UPDF ont contraint les groupes armés CODECO et Zaïre actifs en territoire de Djugu à réduire sensiblement leurs activités meurtrières contre les populations civiles.

La traque des Mobondo dans la périphérie de Kinshasa par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo rétablit progressivement le calme dans cette partie du pays.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Au nom du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale en mission, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a présenté la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo.

Par rapport à la semaine précédente, la tendance du Mpox à la 15ème semaine est marquée par une augmentation de cas suspects passant de 1.453 à 2.044. Un cumul de 521.048 personnes sont vaccinées depuis le début des opérations. 110.000 doses de vaccins sont en stock.

Quant à l'épidémie de Choléra, comparée à la semaine passée, la tendance à la 15ème semaine épidémiologique est marquée par une hausse du nombre des nouveaux cas passant de 1.134 à 1.198 cas suspects dont 22 décès, soit une létalité de 1,8%. Le dispositif de riposte est opérationnel.

Abordant la situation sanitaire dans les parties du pays sous occupation étrangère, il a fait état de 68 nouvelles admissions des blessés par balle enregistrées, du 15 au 24 avril 2025, dans les formations sanitaires de Goma (Nord-Kivu). Du point de vue épidémiologique, sur les 318 cas suspects de Mpox, 122 cas ont été confirmés cette semaine et 270 cas suspects de rougeole ont été également notifiés.

Dans le Sud-Kivu, 46 nouvelles admissions des blessés et 4 décès ont été enregistrées sur la même période dans les formations sanitaires de Bukavu. Du point de vue épidémiologique, 448 cas suspects Mpox ont été détectés et 3 décès déplorés alors que 131 cas suspects de rougeole et 4 décès au cours de cette semaine.

Revenant sur la situation sanitaire de la Ville de Kinshasa due aux dernières pluies diluviennes, elle a précisé que l'identification biométrique des sinistrés, avec l'appui de l'Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé (ANICNS), a permis de connaitre rapidement le nombre exact des sinistrés et d'avoir une base de données fiables.

Au 22 avril 2025, il a été enregistré un cumul de 537.912 personnes touchées, 168 blessés, 78 décès et 7 disparus, 80 Etablissements des Soins de Santé (ESS) touchés et 25.145 ménages affectés dans 10 Zones de Santé. Plus de 7.100 personnes sinistrées dont 4.303 femmes et 2.797 hommes sont hébergées dans 3 sites dont principalement le Stade des Martyrs et le Stade Tata Raphael.

Un nouveau site d'hébergement a été ouvert au niveau du Stade Municipal de Bandalungwa et un autre à Kinkole (derrière l'Hôpital Général de Référence de Kinkole). Les sites d'hébergements de l'ITI Lumumba et ITI Kitomesa ont été fermés.

Le Conseil en a pris acte de ce rapport.

II.4. Note d'information relevant du secteur de l'agriculture

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a fait part au Conseil de la signature d'un protocole d'Accord de coopération entre son Ministère et la société Hunan Linshi Agricultural Service Ltd, à la suite du passage à Kinshasa, du Vice-Gouverneur de la province de Hunan de la République Populaire de Chine.

En effet, un cadre de collaboration est mis en place pour travailler ensemble en vue d'atteindre les principaux objectifs d'amélioration de la productivité vivrière et maraichère, à travers notamment, la création d'un laboratoire et d'un centre de service technique sino-congolais, le développement d'une chaine de production industrielle verte en tenant compte des réalités du marché local et la production d'engrais organiques en RDC.

Pour ce faire, durant trois ans, la partie chinoise va utiliser la technologie de régénération des résidus agricoles pour : *(i) produire des engrais organiques efficaces ; (ii) accroître le niveau de la production agricole ; (iii) améliorer la fertilité des sols locaux et combler les lacunes techniques de la République Démocratique du Congo en matière de production agricole verte.*

L'application continue de l'engrais organique permettra d'atténuer la désertification, améliorer la qualité des terres arables, réduire la dépendance aux engrais chimiques importés et accroître l'autosuffisance alimentaire.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVE DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 40ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 18 avril 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE HUI (08) TEXTES

IV.1. Projet de Décret relevant de la Fonction Publique

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le projet de Décret fixant le cadre et les structures organiques révisés de la Direction Générale du trésor et de la Comptabilité Publique.

Il vise à garantir une mise en application harmonieuse de la réforme comptable et de gestion de la trésorerie au travers d'un cadre institutionnel renforcé et apporte des innovations majeures en réaménageant les structures des Directions normatives et des postes comptables initialement organisés par le Décret 24/15 du 14 octobre 2024 qui a abrogé le Décret 1°22/12B du 31 mars 2022.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a été complété par la Vice-Ministre des Finances quant aux aspects financiers de cette réforme faisant partie de repères structurels du Programme Economique du Gouvernement soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI), à travers la Facilité Elargie du Crédit (FEC).

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce texte.

IV.2. Projet de Loi relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 07 mai 2025.

Après débats et délibérations, ce texte a été adopté.

IV.3. Projets de textes relevant du secteur des Finances

La Vice-Ministre des Finances a soumis au Conseil six (06) textes pour examen et approbation. Il s'agit respectivement du :

1. **Projet de Loi autorisant la ratification de la Convention de crédit n°CCD119801H du 14 mars 2025 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Agence Française de Développement pour un montant de 100 millions d'euros au titre de financement du projet d'appui à la transformation numérique de la République Démocratique du Congo.**

   Il vise à améliorer l'accès à une connectivité haut-débit abordable de qualité, à des services numériques pertinents, et à des compétences numériques qui répondent à la demande du marché. La réalisation de ce projet contribuera au financement de près de 10.000 km de dorsale de fibre optique, à la mise en place d'une infrastructure publique numérique et à la formation des acteurs nationaux de l'écosystème de l'innovation aux compétences numériques avancées. L'accessibilité à internet à environ 30 millions de Congolais sera assurée.

2. **Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit n°IDA 7602-ZR du 25 novembre 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour un montant de 400 millions de dollars américains au titre de financement du projet de transformation numérique dans le cadre de la numérisation inclusive à l'Est et au Sud de l'Afrique Utilisant l'Approche Programmatique Multiphase.**

   L'objectif du projet est d'accélérer l'inclusion numérique, d'accroître l'accès à une connectivité haut-débit abordable et de qualité, à des services numériques pertinents, et à des compétences numériques répondant à la demande du marché, tout en renforçant les capacités du Gouvernement pour la prestation de services numériques, notamment dans les domaines de l'identification en ligne, des paiements électroniques et des démarches administratives dématérialisées.

3. **Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit relatif au financement du Projet Ville Durable Boma- CCD1159 pour un montant de 40 millions d'euros.** La réalisation de ce projet prévoit l'amélioration de la résilience de la ville de Boma et des conditions de vie de ses habitants, en particulier des femmes et des jeunes.

   Ses axes principaux sont : *(i) l'adaptation de Boma au changement climatique; (ii)le renforcement de l'attractivité de la ville de Boma et l'amélioration des conditions économiques ; (iv) l'amélioration de la gouvernance urbaine et de la participation citoyenne.*

4. **Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°23/37 du 24 octobre 2023 fixant les procédures de paiement et de comptabilisation de la dépense publique.** Il porte les changements majeurs essentiellement sur l'affinement des procédures ainsi que des écritures de comptabilisation par rapport aux changements intervenus dans la nomenclature des comptes de l'Etat.

   A cet effet, les procédures de prise en charge de certaines dépenses à l'instar de la dette publique et les charges de trésorerie ont été mieux explicitées en contenu tout comme en enregistrement dans les comptes appropriés du plan comptable de l'Etat. De plus, le traitement comptable des produits résultant de certaines dépenses a été renvoyé pour prise en compte dans le manuel d'encaissement et de comptabilisation des recettes publiques.

5. **Projet de Décret portant règlement d'administration applicable aux comptables publics.** Au-delà des modifications de forme, la réécriture des dispositions antérieures a consisté notamment en :

   (i) des précisions apportées au mode de désignation des comptables publics selon qu'ils relèvent du réseau des comptables directs du Trésor ou du réseau comptable des administrations financières ;

   (ii) l'adaptation des conditions de recrutement des comptables publics aux dispositions légales du statut des agents de carrière des services publics de l'Etat principalement en ce qui concerne l'âge et le rôle du ministère de la fonction publique ; et,

(iii) la requalification des intervenants, en ce qui concerne l'installation du comptable public.

6. **Projet de Décret complétant et modifiant le Décret n°09/61 du 03 décembre 2009 portant création et organisation d'un Service Public dénommé « Direction Générale de la Dette Publique » (DGDP).**

   Ce texte tient compte de la nécessité de renforcer le cadre organisationnel de la structure en charge de la gestion de la dette publique en front, middle et back office afin d'accroitre ses capacités analytiques, opérationnelles et de conseil.

   Il répond également au besoin d'améliorer la gouvernance de cette structure en consolidant son rôle de centralisateur dans les opérations d'endettement public afin de lui permettre de mieux maîtriser les périmètres de la dette publique.

Après débats et délibérations, tous ces textes ont été adoptés.

Commencée à 14h37', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 15h49'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement